

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITÉ (ECP) DE ROYAT : C'EST PARTI !

La construction de l'ECP de Royat, Equipement Communautaire de Proximité, associé à l'Ecole de Musique, Théâtre et Danse de la Ville, a débuté mi-avril.

Cet équipement, dédié aux activités culturelles, sera ouvert aux royadères et aux habitants de l'agglomération.

Il a été pensé avec les associations royadères concernées, ce qui a permis de définir les usages attendus de cet espace, les besoins en termes de capacité et de technique.

Le projet a pris forme. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Commune par Clermont Auvergne Métropole qui le cofinance. Le projet d'un architecte a été retenu, puis les entreprises intervenantes ont été choisies.

Les pelleteuses ont commencé leur travail sur le secteur du complexe sportif du Breuil en effectuant un tri entre ferraille et béton et la plateforme préexistante sera conservée. Le mur de l'ancien skate-park sera nettoyé et gardé, il servira de soutènement au futur bâtiment.

Les fondations seront ensuite réalisées et les travaux se poursuivront jusqu'en fin d'année 2018, date à laquelle le nouvel équipement communautaire de proximité ouvrira ses portes.



CHOISISSEZ LE NOM DE VOTRE FUTUR ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITÉ

L'Équipement communautaire de Proximité, dont les travaux ont débuté en avril dernier au Breuil, sera destiné aux activités culturelles, hébergera également l'Ecole de Musique, Théâtre et Danse de la Ville.

La Commune a lancé une consultation pour donner un nom à cet équipement il y a quelques mois. Tous les habitants de Royat sont ainsi invités à envoyer des propositions de noms avant le 31 août prochain à la Mairie :

- ▶ Par courrier : 46, bd Barrieu – 63130 ROYAT
- ▶ Par mail : royatdialogue@royat.fr

▶ Par message privé sur la page Facebook de la Ville de Royat.

Les résultats de cette consultation seront examinés par le Conseil Municipal qui retiendra une liste de 3 à 5 noms.

Les royadères seront alors invités, par le biais d'un questionnaire diffusé dans le magazine de fin 2017 à choisir l'un des noms proposés. Puis le nom du futur équipement sera entériné par le Conseil Municipal.

Participez nombreux pour l'avenir de Royat !

DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION : MISE EN PLACE DÉBUT 2018



Le dispositif de vidéoprotection prévu à Royat devrait être installé au début de l'année prochaine. L'équipement d'une quinzaine de caméras sur la commune a été autorisé par la Préfecture. En effet, ce dispositif ne peut être mis en place qu'après avis de la Commission départementale de sécurité et publication d'un arrêté d'autorisation de la Préfecture. Les caméras seront donc installées dans différents lieux de Royat, sur la base des recommandations des services de la Préfecture, afin d'assurer une meilleure sécurité, dans le respect des libertés.